

CHAUFFAGE SALLES PAROISSIALES - PRESBYTERE D'ALLONNES

Madame, Monsieur, chers amis,

Nous savons qu'en cette période les budgets des familles sont mis à mal par bon nombre d'augmentations. Nous mesurons aussi vos efforts tout au long de l'année pour la vie économique des Paroisses d'Allonnes et Arnage, la vie du diocèse, les traitements des prêtres par le Denier de l'Eglise...

Nous faisons à nouveau appel à votre générosité car nous avons dû engager des dépenses extraordinaires pour le changement de la chaudière (installée il y a 31 ans !) au 60 rue Pierre Curie - logement du presbytère (3 939, 00 euros) et une réparation de la chaudière de l'accueil-permanences et salles (700,00 euros). C'est la raison de cette souscription particulière.

Vous avez la possibilité de demander un reçu vous permettant d'obtenir une déduction fiscale de 66 % du montant de votre don dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Jusqu'au 31 décembre 2022 cet avantage est porté à 75% du montant du don, dans la limite de 554 € et 66% au-delà.

Avec Sandro CUADRADO, Anne-Marie et Pierre COLLET qui suivent ce dossier, je vous exprime nos sincères remerciements pour le soutien que vous pourrez apporter. Très cordialement.

Michel DUBOIS
Curé de l'Ensemble paroissial

Pour donner vous avez 2 possibilités :

- ❖ Par Carte Bleue sur le site <https://don.sarthecatholique.fr/projets-et-souscriptions/> et en choisissant cette souscription
- ❖ Par chèque ou espèces en remplissant le bon ci-dessous

✂.....

Paroisse de

SOUSCRIPTION : Chaudières des immeubles de la Paroisse d'Allonnes

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

Code Postal : _____ VILLE : _____

Participe à la souscription pour le chauffage des immeubles de la Paroisse d'Allonnes

et verse la somme de : 20 €, 30 €, 50 €, autre montant : _____

Pour les personnes désirant un reçu fiscal (don minimum 20 €) :

Votre chèque, libellé impérativement à l'ordre de l'Association Diocésaine du Mans, est à adresser accompagné du coupon réponse :

- soit au Presbytère d'Allonnes 60 rue Pierre CURIE – 72700 ALLONNES
- soit vous le déposez sous enveloppe dans les corbeilles lors des quêtes.

Un reçu fiscal vous sera adressé par l'Association Diocésaine du Mans.

Pour les personnes qui ne souhaitent pas de reçu fiscal :

Votre don, espèces ou chèque libellé à l'ordre de AD Paroisse ALLONNES, est à faire parvenir au presbytère - 60 rue Pierre CURIE – 72700 ALLONNES ou à déposer dans les corbeilles des quêtes.

Fait à _____ le _____

Signature